



**FGTE
CHEMINOTS
P.A.C.A**

E.C.T

COMPTE RENDU BILATERALE AVEC LE DIRECTEUR DE REGION



Lors des bilatérales, la direction annonce :

- **Mise en place de l'EAS sur l'axe AUB / MSC ainsi qu'en heures de pointes sur Côte d'Azur.**



La CFDT demande le maintien des contrôleurs à bord des trains (assurent la sécurité, le service à bord, évitent les dégradations dans les rames etc), le maintien des effectifs quitte à redistribuer les effectifs de contrôleurs sur les brigades. Création d'une 4^e équipe EMI sur Provence et d'une équipe CBN supplémentaire sur Côte d'Azur. La CFDT demande le maintien des EMI existantes sur Côte d'Azur.

- **L'augmentation de l'offre OUIGO au SA 2019 afin de développer l'offre « Loisir ». En 2020, 25 % de circulation OUIGO sur le réseau. La contribution du réseau Sud-Est pourrait être plus importante ! S'ajoute la suppression d'un A/R Paris – Nice.**
Conséquences : - 40 contrôleurs sur la région (16 à Nice, 24 MSC).
Fermeture envisagée de la résidence Voyage de Toulon dans les 3 ans À venir.

Quel avenir pour les agents ? Pas de réintégration des contrôleurs « Voyages » à l'établissement TER : Départ volontaire (RH0281), reclassement, rupture conventionnelle, pas de démarche Pro active mais au cas par cas.



La CFDT demande le maintien des effectifs (actuels) dans les prochains roulements Voyage ainsi que la création d'une résidence OUIGO sur PACA.

- **Les accords d'usages/locaux remis en question sur PACA ! Exemple : Perte de RHR potentiel pour les ASCT (7 RHR fixes ne seront plus de mise). Seuls les accords gagnants / gagnants seront conservés.**



La CFDT demande de VRAI METIERS d'AVENIR aux cheminots !

UNION REGIONALE CFDT CHEMINOTS PACA

Vos contacts : Samia PITZINI 07.83.23.92.06. (ECT) Benoit RIONDY 06.29.57.42.82 Davis CREN 06.60.21.49.25
region@cfdtcheminotspaca.com [Facebook : CFDT Cheminots PACA \(le groupe\)](#)

Trois mois de conflit social où les cheminots n'ont rien lâché. Forte de ses propositions la CFDT a déposé et obtenu l'intégration de ses amendements dans le texte de loi.

- **Maintien de la garantie de l'emploi selon les dispositions prévues par le Statut**
- **Rémunération** minimale garantie de manière pérenne correspondant à l'ensemble des éléments de rémunération (traitement, primes, indemnités, gratifications) versés lors des 12 mois précédant le transfert ainsi que l'intégration des allocations dans le calcul de la rémunération minimale garantie (allocations de déplacement et Allocation Familiale Supplémentaire)
- Création d'un Périmètre Ferroviaire Unifié (ex GPF) permettant d'assurer le maintien de l'unité sociale et **des accords existants notamment l'accord relatif à l'organisation du temps de travail**
- Garantie de maintien du régime spécial de retraite et de prévoyance
- Transfert de personnel entre les opérateurs de transport basé sur le volontariat comme modalité prioritaire
- Droit de retour avec une réintégration au statut pour les agents aujourd'hui au cadre permanent, si le salarié retrouve un emploi dans le GPF entre la 3e et la 8e année suivant son transfert.
- **Garantie de l'emploi** en cas de défaillance d'un repreneur inscrit dans la loi

Le combat n'est pas terminé pour les cheminots et la CFDT !

Nous portons les propositions suivantes :
Négociations en cours au niveau de la branche

- **Grille salariale** commune pour tous au niveau de la branche, afin d'éviter le dumping social
- **Facilités de circulation** universelles (quelques soit l'opérateur)
- Maintien de la **caisse de prévoyance** pour tous les cheminots.
- Ouverture de la caisse à tous les cheminots quelques soient l'entreprise ferroviaire
- **Action sociale de branche** : réseau d'assistantes sociales, indemnités spécifiques, dont celle de garde en crèche, aides, prêts et caution de l'employeur. Accès direct à des logements sociaux, mais aussi prêts bonifiés pour l'accès à la propriété...
- **Sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels**. Afin de permettre à un salarié, de bénéficier d'un dispositif de reclassement dans un poste correspondant à sa qualification au sein de la branche, dans le même bassin d'emploi ou à défaut dans d'autres bassins d'emploi.

Votre soutien à la CFDT est essentiel pour faire aboutir ses négociations

UNION REGIONALE CFDT CHEMINOTS PACA

Vos contacts : Samia PITZINI 07.83.23.92.06. (ECT) Benoit RIONDY 06.29.57.42.82 Davis CREN 06.60.21.49.25
region@cfdtcheminotspaca.com [Facebook : CFDT Cheminots PACA \(le groupe\)](#)

